



ARRÊTÉ N° AC_2026_DR_129

Portant réglementation de la circulation sur la D41 du PR 6+121 au PR 12+509, du mercredi 11 février 2026 au vendredi 10 avril 2026, à l'occasion de travaux de busage de fossés, pose de bordures, renouvellement traverse de route et curage de fossés, sur le territoire des communes de MERS-SUR-INDRE, MONTIPOURET et SARZAY.

Le Président du Conseil départemental de l'Indre,

Le maire de MERS-SUR-INDRE,

Le maire de SARZAY,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la délibération CP_20180209_022 du 9 février 2018 adoptant le règlement de voirie départementale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2025-D-0851 du 07 août 2025 portant délégation de signature à Monsieur Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation et aux Agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Nohant-Vic en date du 29/01/2026,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Montipouret en date du 29/01/2026,

Vu l'avis favorable de M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (La Châtre) en date du 29/01/2026,

Vu la demande présentée le 27/01/2026 par le SMT demeurant PL DE LA VICTOIRE ET DES ALLIES, 36000 CHATEAUROUX,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la D41 du PR 6+121 au PR 12+509, du mercredi 11 février 2026 au vendredi 10 avril 2026, à l'occasion de travaux de busage de fossés, pose de bordures, renouvellement traverse de route et curage de fossés,

Sur proposition de M. le Chef de Unité Territoriale de LA CHÂTRE,

ARRÊTENT

Article 1 :

Du mercredi 11 février 2026 au vendredi 10 avril 2026, sur la D41 du PR 6+121 au PR 12+509, sur le territoire des communes de **MERS-SUR-INDRE** (en et hors agglomération), **MONTIPOURET** (hors agglomération) et **SARZAY** (en et hors agglomération), à l'occasion de travaux de busage de fossés, pose de bordures, renouvellement traverse de route et curage de fossés, réalisés par le SMT, la circulation sera réglementée par une interdiction à tous les véhicules.

Article 2 :

Pendant la durée de l'interdiction, la circulation sera déviée suivant l'annexe localisation.

Article 3 :

La signalisation de chantier et de déviation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par les services du Département, chargés des travaux.

Article 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel
- la mairie de chaque commune concernée

Article 6 :

M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département de l'Indre,

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre,

Le SMT,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Secrétariat des assemblées,

Au maire de la commune de MERS-SUR-INDRE,

Au maire de la commune de MONTIPOURET,

Au maire de la commune de SARZAY,

Au maire de la commune de NOHANT-VIC,

Unité Territoriale de LA CHÂTRE,

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME,

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX,

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports,

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
Pour le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires,
du Patrimoine et de l'Éducation,
Le Chef de l'Unité Territoriale de La Châtre,

- 3 FEV. 2026

Nicolas MOREAU

Le maire de MERS-SUR-INDRE

Nom, Prénom, Qualité
Jean-Marc LAFAYE Maire



Le maire de SARZAY

Nom, Prénom, Qualité
Mme BIGRAT Chantale
Maire




Renseignements

Unité Territoriale de LA CHÂTRE

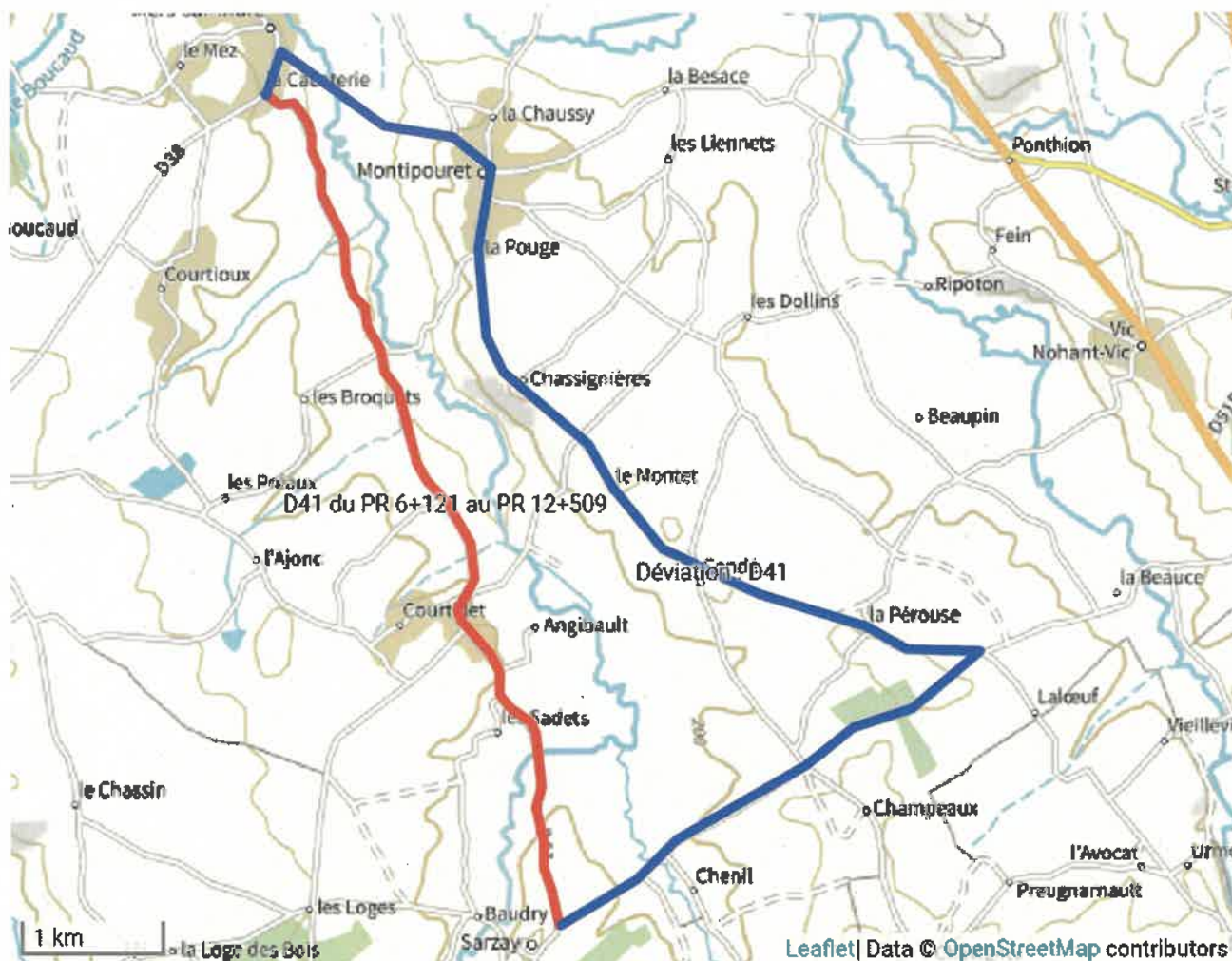
2 rue Joseph Ageorges, 36400 LA CHATRE - Tél. 02.54.62.12.20

DGARTPE-UTLACHATRE@indre.fr

Délai et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges.

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviati on D41

Par la D51, D49 et D41, sur les communes de Sarzay hors agglomération, Sarzay hors agglomération et Mers-sur-Indre hors agglomération